



Lettre d'information éditée par la Mairie de Flavigny-sur-Moselle - Directeur de la publication : Marcel TEDESCO



## BRASERO

Le groupe Vivre Ensemble(\*) et l'équipe paroissiale invitent les habitants :

**Vendredi 16 Décembre - Place Michel Gardeux.**

Au programme :

- ⇒ A partir de 16h, accueil à l'église autour de la crèche, installation d'un chemin de lumière, chants ...
- ⇒ A partir de 17h, autour d'un brasero sur la place, chants de Noël par des enfants de l'école, avant de partager vin chaud, jus de pomme, chocolats chauds et aussi des marrons.

L'occasion de se retrouver un moment et de se souhaiter de belles fêtes.

L'évènement reste toutefois conditionné par les règles sanitaires.  
En cas de mauvais temps, la rencontre n'aura pas lieu.

(\*) *Le groupe Vivre Ensemble est constitué de conseillers municipaux, de représentants d'associations et d'habitants en lien avec le CCAS - Mairie de Flavigny-sur-Moselle 54630.*



## SANS BRETELLE

Depuis le 2 Septembre 2022, la direction interdépartementale des routes Est (DIR Est), qui agit pour le compte de l'Etat, a fermé la bretelle de sortie n°7 « Flavigny-sur-Moselle - Richardménil - Neuves-Maisons » dans le sens Epinal - Nancy à hauteur de Flavigny sur l'A330.



Cette fermeture entraîne une déviation par l'échangeur n°5 « Fléville - Ludres ».

Il est important de savoir que la bretelle de sortie n°7 de Flavigny est construite sur un remblai d'une hauteur variable de 10 à 15 mètres.

Ce remblai fait l'objet d'un suivi depuis que des désordres sont apparus sur la chaussées (déformations, fissures importantes).

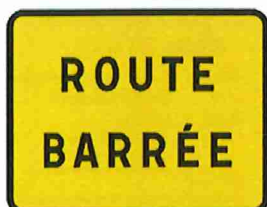
Afin de préserver la sécurité des usagers, il a été décidé d'empêcher toute circulation sur la bretelle. En effet, une zone de glissement a été localisée entre 3 et 6 mètres de profondeurs.

Des expertises sont actuellement en cours afin de déterminer les mesures à prendre pour réaliser un projet de confortement de cette zone.

Le temps nécessaire pour mener les investigations, les études de confortement, la consultation des entreprises, et réaliser les travaux ne permet pas d'envisager une réouverture dans l'immédiat.

Cette bretelle est donc fermée pour une durée indéterminée. Des précisions seront apportées ultérieurement, quand la nature des travaux à réaliser aura été déterminée.

Consciente des désagréments liés à cette situation, la DIR Est remercie les automobilistes de leur compréhension. Elle recommande la plus grande prudence et la modération de leur vitesse sur les déviations mises en place.



## TAXES FONCIERES

Une étude sur le niveau d'équipement des domiciles des particuliers a été réalisée par les services de l'état.

Le service des impôts s'adressera dans les prochaines semaines aux contribuables concernés pour mettre à jour la valeur de leur domicile et réajuster la taxe foncière. Sachez que chaque propriétaire peut faire des corrections en plus ou en moins auprès du service des impôts, vous pouvez vérifier votre situation sur internet ou directement aux impôts rue Ste Catherine à Nancy.



## ST NICOLAS AU VILLAGE

L'association Familles rurales organise la Saint-Nicolas **Dimanche 11 décembre** à 15h30 au foyer socio-culturel.

Grâce à « Catoche, conteuse » venez découvrir l'histoire de Saint-Nicolas.

Vente de gâteaux, boisson et vin chaud, le goûter sera offert aux enfants.

**Saint-Nicolas**  
à Flavigny-sur-Moselle

**Dimanche 11 décembre**  
**A 15h30**

An foyer socio-culturel

**Catoche, conteuse :**  
**« La légende de Saint-Nicolas »**

Vente de gâteaux, boissons et vin chaud sur place.

Le goûter est offert aux enfants

Familles rurales  
ASSOCIATION DE FLAVIGNY-SUR-MOSELLE

## PANNEAU POCKET

Pour suivre l'actualité de la commune sur votre téléphone portable, téléchargez gratuitement l'application Panneau Pocket (valable sur Android ou Apple).

**Panneau Pocket** n°1 en France

Les informations et alertes de votre Mairie sont sur PanneauPocket

- 1 Téléchargez gratuitement l'application
- 2 Recherchez votre Commune ou votre Code Postal
- 3 Cliquez sur le cœur pour l'ajouter à vos favoris et recevoir les notifications

Scannez-moi

Play Store, Apple Store, App Gallery

## RAPPEL - URBANISME

Les personnes qui souhaitent réaliser des travaux sur leur habitation (clôtures, ravalement de façade, toitures, ...) doivent impérativement faire une demande préalable à la mairie aux horaires d'ouverture avant d'effectuer les travaux.

Renseignement au secrétariat de la mairie ou sur le site service-public.fr.



## RAPPEL - RECENSEMENT CITOYEN et JDC

Chaque Français dès 16 ans doit faire le recensement citoyen obligatoire pour ensuite participer à la journée défense et citoyenneté (JDC). S'il ne fait pas ces démarches, il ne peut notamment pas s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat...) avant 25 ans. Le Français qui a fait son service militaire peut le prouver à l'aide d'une attestation des services accomplis ou, en cas d'exemption, d'un certificat de position militaire.

**LE RECENSEMENT MILITAIRE**  
donne des **DROITS**

**QUI ?** Garçons et filles de nationalité française  
**OÙ ?** À la mairie de ton domicile  
**QUAND ?** Dès 16 ans  
**AVEC QUOI ?** Votre carte d'identité  
Le livret de famille  
Un justificatif de domicile

**POURQUOI ?**

- pour obtenir l'attestation de recensement qui est obligatoire pour établir un dossier de candidature à un concours ou à un examen soumis au contrôle de l'autorité publique (concours accompagnés, baccalauréat, CAP, BEP, ...)
- pour effectuer la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD)
- pour l'inscription d'office sur les listes électorales